



Le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres,

Vu la décision du 29 juillet 2022 portant ouverture d'un concours externe sur titres pour le grade de technicien hospitalier spécialité Réalisation de Travaux de tous corps d'état,

Vu la décision de la commission régionale d'équivalence des diplômes requis pour se présenter aux concours d'accès aux corps et grades d'emplois de la Fonction Publique Hospitalière réunie le 9 novembre 2022,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Les candidats dont les noms suivent, sont admis à concourir au concours externe sur titres:

Monsieur Frank DESGROUAS  
Monsieur Sébastien LE BRAS

**Article 2 :** Le Directeur chargé de la Direction des Relations Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Chartres, le 9 décembre 2022

Pour Le Directeur-Adjoint de la Direction des Relations Humaines,  
Par délégation, la Responsable du Pôle développement social par

